

Les indigents étaient véritablement méprisés et foulés aux pieds. Que dis-je ? La loi draconienne, conservée par Solon, infligeait la mort à l'homme sans asile ; et en Égypte, la même peine attendait celui qui osait demander à son semblable un morceau de pain. <sup>(1)</sup>

Comment exprimer la barbarie dont les enfants étaient l'objet ?

Après deux siècles de christianisme, Tertullien ne craignait pas de flétrir par ce discours les persécuteurs de sa foi : " Combien je vois ici de gens altérés de notre sang ! Combien même de vos magistrats, les plus intègres pour vous, les plus rigoureux contre nous, je pourrais confondre par des reproches trop fondés, d'avoir eux-mêmes ôté la vie à leurs enfants, aussitôt après leur naissance ! Vous ajoutez encore à la cruauté par le genre de mort. Vous les noyez, vous les faites mourir de faim et de froid, vous les donnez en pâture aux chiens." <sup>(2)</sup>

Et cependant, les mœurs s'étaient adoucies. On connaît cette affreuse loi de Lycurgue : " Lorsqu'un enfant vient de naître, il faut délibérer d'abord de sa vie ou de sa mort : s'il est d'une complexion vigoureuse, il vivra ; s'il est faible ou mal conformé, on le jettera dans le gouffre du mont Taygète."

Plutarque nous apprend que les pères se mon-

---

(1) Dupanloup, *ibid.*

(2) *Apolog.* IX.